

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition pour les vétérans

Je déclare avoir pris connaissance et avoir compris les informations au verso de ce document concernant ma santé et la pratique de l'escrime en compétitions.

Je sollicite une licence vétéran.

Le tireur (NOM, Prénom)

Club : Date de naissance : / /

Niveau de compétitions pratiquées (le cas échéant) :

Fait le / / à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Je soussigné(e),....., docteur en médecine, avoir pris connaissance des informations au dos de ce document et

Certifie avoir examiné M

Né(e) le

habitant à

Qui a réalisé selon les recommandations du règlement médicale de la FFE :

- ☐ Un ECG il y a moins d'un an,
- ☐ Une épreuve d'effort maximal réel il y a moins de 3 ans,
- ☐ Examen biologique sanguin (cholestérol, TG, glycémie) il y a moins de 3 ans,
- ☐ Examen biologique urinaire (glycosurie, protéinurie) il y a moins de 3 ans,
- ☐ Si 70 ans ou plus : Une visite chez un médecin du sport il y a moins de 3 ans,
- ☐ Si 70 ans ou plus : Une échographier cardiaque il y a moins de 3 ans,

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition.

Fait le / / à

Signature et cachet du médecin examinateur.

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle.

Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions d'escrime sportive « séniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans).

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption. Les conseils d'hydratation et d'échauffement sont toujours souhaitables.

Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans. C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non-contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen complet. Le médecin consulté évaluera les examens complémentaires éventuellement nécessaires selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition.

Extrait règlement médical de la FFE :

Compétiteurs vétérans y compris ceux sélectionnés aux championnats d'Europe et aux championnats du Monde

Le certificat médical spécifique doit être rempli et signé par le tireur puis complété et signé soit par un médecin du sport soit par son médecin.

Pour les vétérans de moins de 70 ans :

- Un ECG annuel
- Une épreuve d'effort maximal réel de moins de 3 ans
- Tous examens que le médecin traitant jugera utile
- Le certificat médical complété par le médecin traitant
- Examen biologique sanguin (cholestérol, TG, glycémie) et urinaire (glycosurie, protéinurie) (datant de moins de 3 ans)

Pour les vétérans de 70 ans et plus :

- Une visite chez un médecin du sport de moins de 3 ans
- Un ECG annuel
- Une épreuve d'effort maximal réel de moins de 3 ans
- Une échographie cardiaque de moins de 3 ans
- Examen biologique sanguin (cholestérol, TG, glycémie) et urinaire (glycosurie, protéinurie) (datant de moins de 3 ans)
- Tous examens que le médecin traitant jugera utile
- Le certificat médical complété par le médecin traitant

Dr BOUQUET Sylvain
Médecin Fédéral national